

# Le "mémo-Scot"

“

Madame, Monsieur,

En tant qu'élu des Rives du Rhône, je vous invite à accorder un intérêt tout particulier au projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) que nous construisons ensemble.

Pour garantir à nos concitoyens une qualité de vie à long terme, nous devons inévitablement faire évoluer nos pratiques, nos habitudes, à l'échelle communale et intercommunale.

Le développement durable de notre territoire demande de la part de tous rigueur et exemplarité. L'outil Scot s'appliquera dans cet objectif par l'encouragement, mais aussi au travers d'exigences communes qu'il nous faudra respecter. A nous, selon nos ambitions, d'en fixer l'ampleur et la nature !

Préparons-nous, ensemble et aujourd'hui, aux enjeux de demain !

”

Patrick GAGNAIRE  
Président du Syndicat mixte des Rives du Rhône



## Pour y voir clair !

### Le Scot, c'est quoi ?

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document d'urbanisme qui définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (20/25 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire.

Le Scot sera composé de 3 documents :

- un rapport de présentation = le diagnostic du territoire,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) = la vision à long terme des élus,
- un Document d'Orientations Générales (DOG) = les règles communes qu'il faudra respecter.

### Le Scot, pourquoi ?

Le Scot vise au développement durable du territoire par l'établissement de règles d'aménagement et d'urbanisme partagées.

Dans ce but, il veille à la cohérence et à la complémentarité des projets et actions des élus, à une échelle plus large que la commune ou l'intercommunalité.

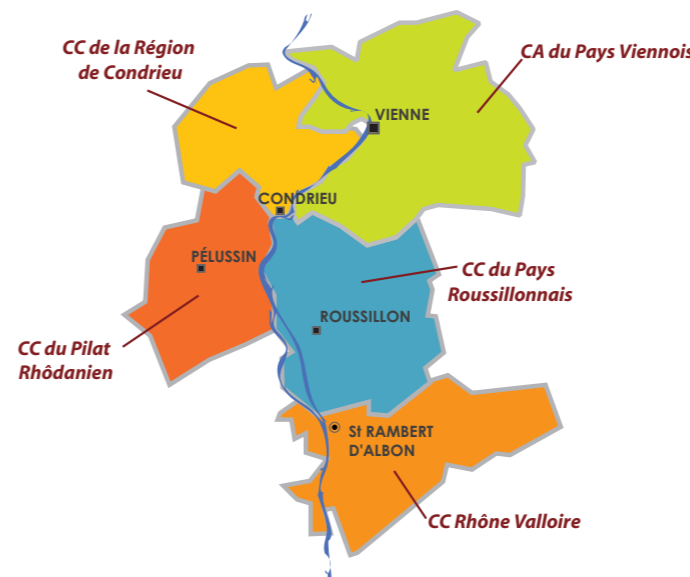
Les enjeux liés à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, à la préservation de l'environnement et des espaces agricoles sont au cœur de ses préoccupations.

Les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans de Déplacement Urbains (PDU), etc.) devront ainsi être compatibles avec les dispositions du Scot.

### Le Scot, c'est où ?

« Les Rives du Rhône », c'est :

- 5 intercommunalités (communauté d'agglomération du Pays Viennois, communautés de communes du Pays Roussillonnais, de Rhône Valloire, du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu) et une commune isolée (Sainte-Colombe), soit au total 79 communes,
- 5 départements concernés : l'Isère, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche,
- environ 165 000 habitants en 2008,
- une superficie totale de 944 km<sup>2</sup>.



### Le Scot, c'est qui ?

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) est l'établissement public compétent pour l'élaboration et le suivi du Scot. Le SMRR est composé de 35 délégués titulaires et 35 suppléants désignés par les 5 intercommunalités membres et la commune de Sainte-Colombe. Le Scot est donc un outil construit par les élus pour les élus !

Tous les présidents d'intercommunalités sont vice-présidents du SMRR, à l'exception du Pilat Rhodanien représenté par son vice-président à l'aménagement.

### Le Scot, comment ?

Pour élaborer le Scot, le Syndicat mixte s'est doté d'une équipe technique de 4 agents. Il a également passé un marché avec un groupement de bureaux d'études pour l'aider à réaliser le document. Une fois le Scot achevé, il faudra en suivre l'application et évaluer régulièrement son efficacité.

C'est pour cela qu'au-delà de sa simple compétence Scot, le SMRR s'investit dans des missions d'animation et de conseil auprès des communes, sur des problématiques en lien avec l'aménagement du territoire.





**2006**  
**Etre d'accord sur ce qui ne peut plus durer**

**DIAGNOSTIC**

- Des maisons individuelles dispersées partout, toujours plus loin, mais le risque de « campagnes dortoirs » sans logement pour les plus jeunes, les plus âgés ou les plus modestes.

**Repère : au rythme actuel 3000 ha seront nécessaires pour les seuls besoins de l'habitat d'ici 2030.**

- L'essence de plus en plus chère, un air de plus en plus pollué, mais toujours plus de voitures sur les routes.

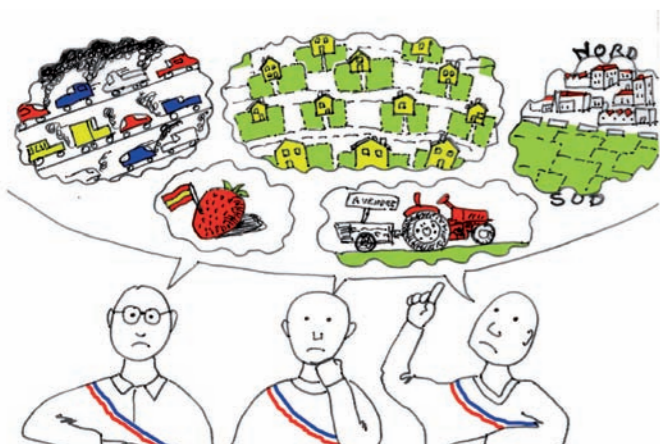
**Repère : en 20 ans le trafic a doublé sur l'A7.**

- De moins en moins d'agriculteurs, des paysages agricoles qui disparaissent, mais toujours des fraises d'Espagne et des maisons au milieu des champs.

**Repère : 1 500 ha sont artificialisés chaque année en Isère.**

- Un territoire attractif et dynamique pour les entreprises, mais des disponibilités foncières inégalement réparties et des implantations souvent anarchiques.

**Repère : 500 ha de foncier à vocation économique disponibles en 2008, mais 90% au sud du territoire.**



**2007**  
**Défendre une vision de l'avenir plus vertueuse**

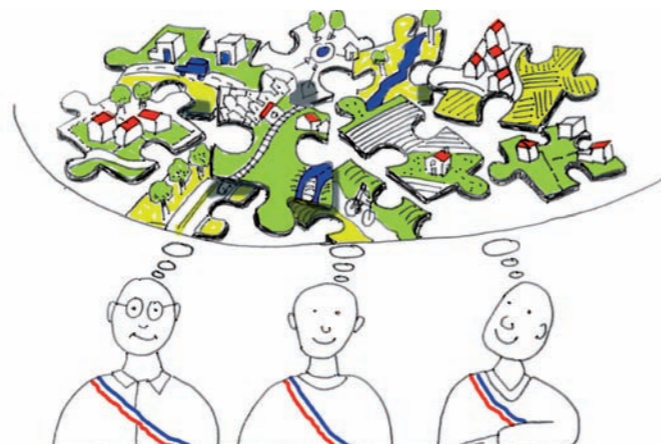
**PADD**

- Offrir à chacun la possibilité de choisir son logement, tout en priorisant le développement de l'habitat autour des centres-bourgs, dans les communes les mieux équipées en services et en emplois...

- Structurer le territoire par sa desserte en transports en commun et favoriser le transport de marchandises par le fer ou le fleuve.

- Reconnaître les espaces agricoles comme le support d'une activité économique à part entière qui joue de multiples rôles (entretien des paysages, espaces de vie sauvage...).

- Construire une stratégie de développement économique qui veille à l'adaptation et à l'insertion des projets sur le territoire, à toutes les échelles.



**2008**  
**Débattre des règles du jeu indispensables**

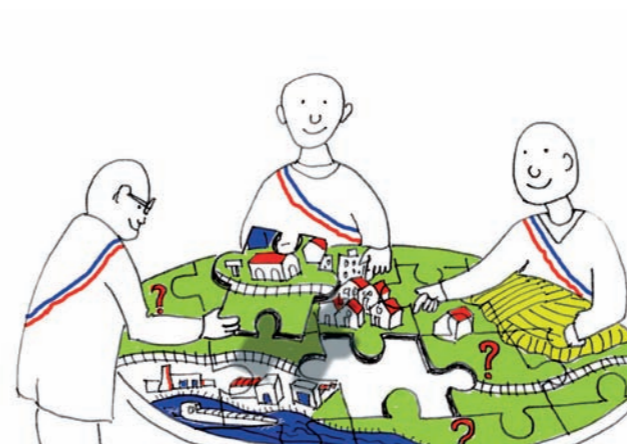
**DOG**

- Quels outils pour rendre la vallée urbaine plus attractive ?  
Comment densifier l'habitat en milieu rural sans perdre en qualité de vie ?  
Quelle part minimale de logements locatifs dans nos communes ?

- Comment s'appuyer sur les gares pour repenser la ville ?  
Peut-on lier le développement de l'habitat à la desserte en transports collectifs ?

- Comment distinguer les zones agricoles dont la préservation est primordiale ?  
Quel niveau de protection instaurer ?  
Comment maintenir une agriculture aux portes des villes, pourvoyeuse de produits locaux ?

- Quelles règles d'insertion paysagère pour les nouvelles zones d'activités ?  
Faut-il contrôler la localisation des zones en fonction de leur taille et de leur vocation ?  
Les zones logistiques doivent-elles être obligatoirement reliées au fer ou au fleuve ?



**2009, 2010**  
**Rendre chacun d'entre nous acteur et responsable**

**CONCERTATION**

Les mois à venir verront se consolider et s'affiner le projet de Scot, jusqu'à ce que les élus du territoire partagent la même ambition et s'engagent à mettre en œuvre les orientations qu'ils auront construites ensemble.

Les élus devront alors expliquer leurs choix aux partenaires, aux acteurs locaux, à la population. Du particulier qui construit sa maison jusqu'au grand projet d'infrastructure porté par l'Etat, chacun d'entre nous aura un rôle dans la réussite du Scot !

Pour plus d'informations sur le Syndicat Mixte, les avancées du Scot, pour télécharger des documents, ou vous abonner à la lettre d'information électronique, rendez-vous sur :

**[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)**

**Syndicat mixte des Rives du Rhône**

Espace Saint Germain  
30, av. du général Leclerc  
38200 VIENNE

Tél : 04 74 48 64 71

[contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

